

## « L'économie ne doit pas nuire à la santé »

Paris - le 6 juin 2007. L'Association Française des Diabétiques (AFD) n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics depuis près de 2 ans, sur l'urgence de réformer notre système de santé. Aujourd'hui, le comité d'alerte de l'Assurance Maladie est saisi et le gouvernement doit prendre des mesures pour réduire son déficit. Réformes qu'il va entreprendre sans négociation, ni concertation avec les principaux intéressés. Plus inquiétant, les 4 franchises annoncées, vont accentuer les inégalités d'accès aux soins. C'est une véritable politique de prévention et de prise en charge précoce, qui permettra de réaliser des économies. Une vision purement économique de la santé, nous conduira à une offre de soins à deux vitesses, mettant un terme à notre système de santé, basé sur la répartition et la solidarité nationale; ce que nous refusons.

### Non à des réformes unilatérales qui ne répondent pas aux véritables enjeux

L'AFD est consciente des évolutions nécessaires à notre système de santé actuel. Néanmoins, ces changements profonds ne peuvent avoir lieu sans négociation avec tous les acteurs concernés. L'AFD est prête à redéfinir le « panier de soins » remboursable pour une prise en charge globale et précoce, mais refuse de se voir imposer un « filet garni » de mesures qui vont pénaliser avant tout les consommateurs malgré eux de santé, c'est à dire les malades atteints de pathologies de longue durée et les personnes âgées.

### Non à la culpabilisation des patients et aux inégalités

Encore une fois, les patients sont montrés du doigt comme les seuls responsables du déficit de l'Assurance Maladie. Pourquoi supporteraient-ils seuls ce déficit, dont ils ne sont pas et loin de là, les seuls responsables ?

La logique économique revient sans cesse, mais qu'en est-il des sujets de fond : la santé, la prévention, l'accès aux soins, la qualité des soins et la prise en charge ?

Faudra-t-il attendre d'avoir des complications (amputations, cécité, maladies cardiovasculaires...) pour qu'un diabétique puisse avoir droit à des soins remboursés ?

Ces mesures vont inéluctablement accroître les inégalités à l'accès aux soins et augmenter largement le nombre des complications du diabète, qui vont engendrer d'énormes surcoûts à moyen terme (*actuellement, plus de la moitié du coût du diabète est due aux complications*).

### Pour un grenelle de la santé ?

Une réflexion sur l'avenir de notre système de santé doit impérativement porter sur son financement et sur son organisation :

- Augmentation de la CSG sociale,
- La solidarité nationale doit se déclencher exclusivement sur des critères médicaux,
- Evolution des pratiques médicales et rémunération forfaitaire pour le suivi des malades de longue durée,
- Développement de programmes d'accompagnement personnalisés pour les personnes atteintes de pathologies chroniques.

L'AFD, qui représente près de 3 millions de personnes diabétiques en France, souhaite ouvrir ce débat avec tous les acteurs concernés.

L'AFD s'attachera à faire entendre sa voix, afin que les diabétiques en particulier et le diabète en général, ne soient pas oubliés ou montrés du doigt.

**Contact presse : Eva Pulcinelli - 01 40 09 68 57 / 06 30 05 99 74 - [e.pulcinelli@afd.asso.fr](mailto:e.pulcinelli@afd.asso.fr)**

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. Omniprésente en France grâce à son réseau de 127 associations fédérées, l'AFD compte plus de 160 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. AFD - 88 rue de la Roquette. 75011 - Paris - 01 40 09 24 25

